



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 02 juin 2022

Délibération n° 22C/05/16

Date de convocation :	Nombre de conseillers	
27 mai 2022		Présents : 50
Date de publication :	Statutaires : 77	Pouvoirs : 14
07 juin 2022	En exercice : 77	Votants : 64

Objet : Adoption de la « feuille de route » de la communauté de communes du Plateau Picard pour la période 2021 - 2026

L'an deux mil vingt-deux, le 02 juin, à 18h00, le conseil communautaire de la communauté de communes du Plateau Picard, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de Quinquempoix, sous la présidence de Frans DESMEDT.

Etaient présents :

MM AUDEFROY Xavier (suppléant de M. GAIGNON Christophe), BALTZ Jean-Paul, MME BARTHE Isabelle, MM BAUDUIN Christophe (suppléant de M. DUPONT Didier), BIZET Régis, MMES BOULAS-DRETZ Sandrine, BRUNET Laurette, MM CARRE Christophe, COULON Olivier, MME DA SILVA Isabelle, MM DE BEULE Olivier, DENEUFBOURG Xavier, DESMEDT Frans, DEWAELE Bernard, DOISY Hubert, MME DOLLEZ Colette, MM DOVERGNE Samuel (suppléant de MME MORLIGHEM Monique), DUBOUIL Bernard, MME ERCOLANO Magali, M. FARCE Philippe, MME FLANDRIN Joséane, MM FLOUR Denis, FOURNIER Alain, GESBERT Laurent, GOURDOU Jean-Pierre, GREVIN Régis, GUIGNANT Jean-Charles (suppléant de M. LEBRUN Alain), HENNON Jean-Louis, HOEDT Jean-Michel, LAMOTTE Pascal (suppléant de M. WELLCAN Pierre), LEDENT Didier, LEFEVRE François, MATTE Xavier, MERLIN Bernard, MICHEL Thierry, MME MOKRI Djamilia, MM NAVARRO Julien, PETIT Jean-Luc, POINSARD Cédric, RENAUX André, SAINTE-BEUVE Nicolas, SCHNEIDER Christian (suppléant de M. WINDERICKX Jean-Luc), SOETAERT Francis, MME SOUDET Sylvie, MM THEOPHILE Pascal, VALOIS Eric, MMES VAN DE WEGHE Elisabeth, VASSEUR Lydie, VERLEYE Eliane, VERMEULEN Christèle.

Soit 50 conseillers, formant la majorité des membres en exercice à l'ouverture de ce point.

Etaient excusés : BONNEMENT Julien, CANDELLOT Bertrand, GAIGNON Christophe, NEGI Michaël

Etaient absents : MME BONNET Catherine, MM BOURGEOIS Jérôme, BOURGETEAU Pascal, MMES DELAMARRE Béatrice, DUPONT Stéphanie, MM FONTAINE Patrice, GONTARCZYK Guy, MMES GRIGNON-PONCE Véronique, LACOMBE Isabelle, M. MOONEN Thierry, MATRON Matthias, M. VAUCHELLE Patrick.

Ont donné procuration :

M. BONNEMENT Julien (Léglantiers) à M. VALOIS Eric (Wacquemoulin) ;
MME BOURGOIN Martine (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DUBOUIL Bernard (Saint-Just-en-Chaussée) ;
M. CANDELLOT Bertrand (Grandvillers aux Bois) à M. SAINTE-BEUVE Nicolas (Rouvillers) ;
M. CONVERS Patrick (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DESMEDT Frans (Saint-Just-en-Chaussée) ;
MME DESMEDT Yveline (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DESMEDT Frans (Saint-Just-en-Chaussée) ;
MME FERNANDES Guylaine (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DUBOUIL Bernard (Saint-Just-en-Chaussée) ;
M. HAMOT Bertrand (Saint-Just-en-Chaussée) à MME BRUNET Laurette (Saint-Just-en-Chaussée) ;
M. LEFEBVRE Philippe (La Neuville-Roy) à M. MICHEL Thierry (La Neuville-Roy)
M. LEFEVRE Jean-Charles (Avrechy) à M. GOURDOU Jean-Pierre (Valescourt) ;
MME LEQUEN Astride (Avrechy) à M. THEOPHILE Pascal (Saint-Rémy en l'eau) ;
M. PAUCELLIER Hervé (Le Plessier sur Bulles) à M. BALTZ Jean-Paul (Le Mesnil sur Bulles) ;
M. WAFFELAERT Eric (Brunvillers la Motte) à MME VERLEYE Eliane (Quinquempoix) ;
MME WALLON Christine (Maignelay-Montigny) à M. FLOUR Denis (Maignelay-Montigny) ;
MM WARME Philippe (Montgérain) à M. DEWAELE Bernard.

Ont été élus secrétaires de séance : MMES VERLEYE Eliane et BRUNET Laurette

Dans le cadre de l'élaboration de son Contrat de Relance et Transition Ecologique (CRTE), la communauté de communes a décidé de se doter d'une nouvelle feuille de route fixant les orientations prioritaires et principales à laquelle elle aura à répondre sur la durée du mandat.

Les modalités d'élaboration de la feuille de route ont été les suivantes :

- Diagnostic du territoire à partir d'une base documentaire ;
- Large consultation des habitants et des partenaires de la collectivité permettant l'identification des attentes prioritaires des citoyens en matière de politique publique à mener sur notre territoire ;
- Organisation de 3 séminaires d'échanges entre les élus sur les grands enjeux du mandat selon les axes identifiés lors des consultations, de temps d'échanges entre les cadres sur la déclinaison et la mise en œuvre du plan d'action, de réunions du bureau de la communauté de communes.

La feuille de route comprend 4 axes prioritaires :

- **Permettre à toutes les générations futures de bénéficier des atouts du territoire.** Cet axe se décline en 3 objectifs et 10 actions.
- **Construire un territoire durable, respectueux de l'environnement.** Cet axe se décline en 6 objectifs et 22 actions.
- **Renforcer l'animation et l'attractivité du territoire.** Cet axe se décline en 3 objectifs et 16 actions.
- **Renforcer l'intégration du fait intercommunal et son lien aux citoyens.** Cet axe se décline en 3 objectifs et 10 actions.

La force de la feuille de route ainsi définie est de répondre à la fois aux enjeux du territoire mais également aux orientations programmatiques de l'Etat qui finance la communauté de communes au moyen du CRTE.

La feuille de route reste un projet évolutif qui conduira nécessairement à la transformation, la redéfinition, la réorientation ou l'abandon de certaines actions. Elle fera l'objet d'un

inventaire annuel de l'avancement du projet, ce qui permettra, si nécessaire, son actualisation.

Le premier frein à la mise en œuvre de ce projet sera bien entendu financier, tant les ambitions sont importantes. Néanmoins, cet obstacle ne saurait justifier le renoncement, d'une part, parce que l'avenir financier des collectivités territoriales est incertain et, d'autre part, parce que certains projets d'aujourd'hui s'éteindront d'eux-mêmes, remplacés demain par d'autres défis majeurs.

La feuille de route est un outil de projection et un appui à la stratégie de développement du territoire.

Le Conseil,

Vu les statuts en vigueur ;

Vu la synthèse des travaux ayant conduit au projet de feuille de route figurant en annexe de la présente délibération ;

Considérant l'importance pour la communauté de communes du Plateau Picard de se doter d'un outil stratégique et programmatique pour la durée du mandat ;

Sur proposition du président, après en avoir délibéré ;

A l'unanimité des membres présents moins une abstention,

ADOpte la feuille de route de la communauté de communes du Plateau Picard pour la période 2021 - 2026 telle que jointe en annexe à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président



Frans DESMEDT

Acte publié ou notifié le 07 juin 2022